

Boucle des Eaux Salées

Caractéristiques : Petite randonnée sans aucune difficulté si ce n'est une longue descente de marches vers la calanque des eaux salées

Distance : 4.9 km

Dénivelé cumulé : 222m

Temps de marche : 2h

Balisage : GR(Rouge et blanc) jusqu'à la calanque des eaux salées puis PR (Jaune) ensuite

Difficulté : Aucune

Départ : Parking du Port du Rouet ou parking de la salle Lombardi.

A voir en chemin : La chapelle Notre-Dame-du-Rouet (Panorama sur la baie de Marseille, les îles du Frioul), la Calanque des Eaux salées et son viaduc, la vue sur le port du Rouet au retour.

Itinéraire :

Rejoindre la plage du Rouet, passer devant l'école de voile et continuer à droite sur la route qui monte jusqu'au village vacances «Vacancier». En haut de la montée, avant l'entrée du village de vacances, sur la gauche on aperçoit le pont enjambant la voie ferrée.

Sur la droite, avant de passer le pont, prendre un passage entre 2 clôtures en grillage, longeant la voie ferrée. Continuer tout droit jusqu'à trouver un petit banc vous permettant de profiter de la vue.

Prendre les escaliers pour descendre dans la calanque. Traverser la plage, passer sous le viaduc et reprendre les escaliers de l'autre côté. A mi-hauteur, prendre un sentier à gauche qui monte. Suivre ce sentier tout droit en suivant et en enjambant un ruisseau (pouvant être à sec l'été) jusqu'à un Y formé par le ruisseau et le sentier. Laisser à droite le lit du ruisseau et prendre le sentier à gauche (petit cairn).

Suivre le sentier tout droit jusqu'à un second Y (Cairn). Prendre le sentier le plus à gauche qui monte pour atteindre un croisement de pistes. Au niveau de ce croisement, prendre la piste la plus à gauche, la suivre en zigzaguant jusqu'au bout, passer sous les fils électriques, passer près d'une maison (chantier) puis emprunter le pont qui enjambe la voie ferrée.

Prendre la route à droite qui descend, retour par cette route qui vous ramène au parking de départ.

Pratique :

Equipez-vous d'un sac à dos, prévoyez une quantité d'eau suffisante (minimum 1L /personne), de bonnes chaussures de marche, et une protection adaptée (vêtement chaud, vêtement de pluie, chapeau), une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.

Les bâtons de marche sont recommandés pour cette randonnée.

Respect de l'environnement :

N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons amenés pleins.

Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas. Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

Respectons les viticulteurs et les agriculteurs. Ne cueillons pas leurs produits.

Sachons cohabiter avec les chasseurs. N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.

Sécurité :

Pour rendre votre randonnée agréable, ne surévaluez pas vos forces physiques. Evitez de partir seul.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'accès aux massifs forestiers est réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre par arrêté préfectoral. Avant de partir consultez le site www.bouches-du-rhone.pref.gouv. ou en appelez le 08 11 20 13 13 (0.06€/mn).

Carry-le-Rouet : Boucle des eaux salées



CartoExploreur 3D - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Grille UTM / WGS84

© FFRFP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®